

Paris, le 28 janvier 2011

Communiqué de presse

Les sauts technologiques en médecine

M. Claude Birraux, député de Haute-Savoie, président de l'OPECST, a organisé, le jeudi 27 janvier 2011, une audition publique sur les sauts technologiques en médecine.

A partir de différents exemples ayant respectivement trait aux thérapies cellulaires, aux actes et aux dispositifs médicaux, l'audition publique s'est proposée d'analyser les conditions du succès de certains de ces sauts technologiques, mais aussi les échecs qui ont entravé le développement de certains d'entre eux.

De nombreux intervenants ont déploré que, en France, l'innovation médicale ne puisse, malgré un potentiel important, se développer dans des conditions satisfaisantes en raison d'obstacles de nature législative ou administrative. Parmi les premiers, figure, entre autres, l'interdiction de la recherche sur l'embryon par la loi bioéthique. Alors que cette recherche est un outil pour comprendre les maladies rares, le maintien d'une telle interdiction risque d'accroître le retard de la France en ce domaine. La révision, par le Parlement, de la loi bioéthique devrait être l'occasion pour le législateur de mieux distinguer la recherche sur l'embryon - dépourvue de lien avec un projet parental - et celle qui relève de l'amélioration thérapeutique, en vue, par exemple, de soigner la stérilité. Une telle réforme permettrait de s'orienter vers une recherche encadrée sur l'embryon.

Quant aux obstacles de nature administrative, ils résident dans la complexité de la gestion administrative des projets de recherche. A l'empilement des procédures, il importerait de substituer un guichet unique.

La nécessité de simplifier les procédures n'est pas propre à la France - puisqu'elle se fait sentir également aux Etats-Unis -. Pour autant, l'extension excessive du principe de précaution aux questions de santé demeure une exception française, en accentuant la frilosité de l'Administration. Le Président Claude Birraux a néanmoins tenu, sur ce point, à réaffirmer que dans ses travaux, l'OPECST avait considéré que le principe de précaution était un principe d'action et non d'inaction.

Dans un contexte dominé par une concurrence accrue au plan international, le jeu de ces obstacles a pour effet d'inciter certains chercheurs à exporter leurs inventions à l'étranger ou à s'y installer.

Une politique dynamique de l'innovation ne doit pas se limiter à la suppression de ces obstacles. Il importe également qu'elle suscite un débat social qui aille au-delà du débat d'experts, afin de mieux prendre en compte le sentiment de méfiance qui s'est établi envers la science. En outre, elle doit revêtir une dimension multidisciplinaire, en vue d'une meilleure approche de la complexité du vivant.

De tels impératifs exigeront un effort d'investissement dans la recherche fondamentale lequel, en raison de son coût, nécessitera la mise en œuvre d'une coopération accrue au niveau européen.

Contact : Hervé Razafimahaléo : 01.40.63.70.74 - hraza@assemblee-nationale.fr